



CONTRIBUER À L'APPRENTISSAGE C'EST INVESTIR POUR L'AVENIR DE VOTRE ENTREPRISE !

Par le biais de la taxe d'apprentissage, vous permettez à de nombreux jeunes de trouver leur voie et de se former aux activités et aux besoins des entreprises d'aujourd'hui.

Attribuer votre taxe d'apprentissage à AGROTEC,

C'est entrer dans une dynamique « gagnant-gagnant » !

- Vous devenez un partenaire privilégié du lycée
- Vous vous impliquez dans la formation des jeunes qui ont fait le choix d'un enseignement scientifique et technique tout en favorisant leur insertion professionnelle
- Vous nous aidez à développer et à adapter les enseignements aux réalités de terrain

En versant la taxe d'apprentissage au Lycée AGROTEC, vous devenez à la fois partenaire et acteur de nos formations.



Versez votre taxe d'apprentissage à AGROTEC

Rien de plus facile :

1) Choisissez votre organisme collecteur

Le versement s'effectue par l'intermédiaire d'un Organisme Collecteur de Taxes d'Apprentissage agréé (OCTA), avant le 1er mars 2015.

Liste complète des OCTA sur le site :

www.travail-solidarite.gouv.fr

2) Affectez votre taxe d'apprentissage

La Taxe Brute est calculée sur la base des salaires bruts versés par l'entreprise : **0,68 %** des salaires bruts de l'année précédente.

Deux façons d'attribuer la Taxe d'Apprentissage à l'Etablissement AGROTEC :

1) Au titre du Barème (Hors-Quota),

le montant de cette partie de la taxe d'apprentissage (soit 23% de la Taxe Brute), est **distribuable directement aux établissements** de formation agréés.

Le LEGTA AGROTEC de VIENNE SEYSSUEL est habilité à recevoir des versements des catégories :

- A : formations de CAP à BAC+3 : 65 % du barème.

Ou

- B : formations à partir de BAC+3 : 35 % du barème.

2) Au titre du Quota,

le montant de cette partie de la taxe d'apprentissage (26% de la Taxe Brute) est destiné à financer notre unité de formation d'apprentis **par l'intermédiaire du CFA Régional de DARDILLY (69)**, seul habilité pour recevoir la taxe au titre du quota.

Attention : bien préciser dans votre courrier l'affectation à l'UFA de Vienne

Envoi à l'adresse suivante : CFA Agricole Régional de Dardilly - Taxe d'apprentissage pour l'UFA de Vienne
26, chemin de la Bruyère - 69 570 DARDILLY



Grâce à votre soutien en 2014

- **Développement de nos Installations Hydrotechniques pédagogiques**

La technologie à portée de mains !



Station de contrôle du réseau d'irrigation



Banc de système de pompage



Tranchée pédagogique

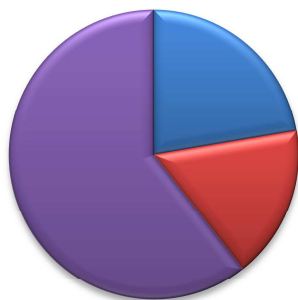
- **Mise à jour de notre plateforme Internet : www.pole-ressources-eaux.fr**

Recrutement en ligne, Présentation de nos partenaires,
Profils de nos anciens et nouveaux étudiants, Actualités de la Filière Eau ...

Bilan de la Taxe d'Apprentissage 2014

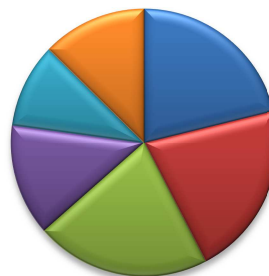
Montant de la TA 2014 valorisé : 118 000 €

Sources de la Taxe



- Hors Quota A
- Hors Quota B
- Dons de Matériel

Utilisation de la Taxe



- Banc hydraulique de pompage
- Réseau pédagogique d'irrigation
- Réseau fuyard
- Tranchée pédagogique
- Matériels pédagogiques divers
- Site internet 2ème tranche

Projets pour 2015 :

Investissements pour le développement du centre de formation par alternance :

Logiciels spécialisés, ressources numériques pour la formation à distance, recrutement de formateurs qualifiés, sorties sur le terrain.

Investissements matériels :

Projet de plateforme d'expérimentation : Hydro-Ram.

